



Syndicat des Inspecteurs d'Académie

104, rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Tél : 01 41 63 27 65

Fax 01 41 63 15 48

Adresse électronique : syndicatia2@gmail.com

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu interroger notre organisation syndicale sur ses propositions concernant la réforme du lycée. Nous vous remercions de cette démarche qui témoigne de votre volonté d'engager une véritable concertation sur un dossier d'importance nationale qui déterminera pour une large part l'avenir de l'école et des élèves pour les prochaines années.

Notre réflexion nous conduit à penser qu'il y a tout d'abord lieu de tirer des enseignements de la mise en place des précédentes réformes et notamment de celle qui n'a pu voir le jour en 2008.

Des constats :

Le premier constat est que la réforme de 2008 a été bloquée au moins autant pour des raisons de méthode que pour des raisons de contenu.

Le deuxième constat est que l'organisation du lycée se cale sur l'organisation de l'examen terminal : le baccalauréat. Or, dans notre système éducatif, cet examen terminal est en même temps le premier grade universitaire. Cette particularité, à laquelle les Français sont très attachés et qu'il convient de conserver, constitue un point d'ancrage fort qui structure l'organisation scolaire et, pour une part, universitaire en France.

Le troisième constat est que les lycées, établissements « autonomes », définissent leurs politiques et choix pédagogiques à l'aune de leurs résultats au baccalauréat. Pour modifier ces pratiques, il faut réfléchir sur l'organisation de cet examen et également sur la politique de recrutement des établissements.

Le quatrième constat est que la réforme engagée en 2008 a engendré fantasmes et crispations qui ont conduit à son échec. C'est une réforme cohérente et concertée de **l'ensemble du cursus du lycée**, de la seconde à la terminale, qui doit être posée.

Le cinquième constat concerne l'analyse inaboutie et qui doit être faite de la précédente réforme du baccalauréat. En 1995, se déroulait le premier baccalauréat consécutif à la réforme du lycée de 1993. Les objectifs poursuivis par cette réforme d'alors doivent être analysés et ses résultats doivent être pris en considération. En 1995, la série littéraire devait retrouver de l'attractivité. Déjà il s'agissait de combattre la suprématie du baccalauréat C mathématiques et sciences physiques. Moins annoncé, mais poursuivi, un autre objectif était la valorisation des formations technologiques

industrielles. Force est de constater que la série littéraire est en voie de disparition et que l'image des voies technologiques et professionnelles n'a pas progressé.

Le sixième constat concerne le maintien des trois voies de formation au lycée - générale, technologique et professionnelle – qui suppose la mise en place effective des conditions d'une revalorisation de la voie professionnelle pour lui rendre une considération sociale ainsi que celle des séries technologiques.

Le septième constat concerne la réduction à trois ans du parcours en second cycle pour le baccalauréat professionnel qui conduit à mettre en place des dispositifs d'aide personnalisée. Ces dispositifs doivent faire l'objet d'une attention particulière pour en tirer des enseignements pour le lycée.

Une analyse

Si le baccalauréat est le sésame pour poursuivre des études supérieures, alors son obtention doit certifier que le lycéen a acquis les connaissances et compétences nécessaires à cette poursuite d'études.

La première question à se poser est donc : **quelles connaissances et compétences (incontournables, indispensables) doit maîtriser le lycéen en fin de cursus (compétences qui pourraient se décliner en capacités, connaissances et attitudes à l'image du socle commun) pour une poursuite d'études supérieures réussie ?**

Et c'est là que se pose la question de la transformation d'un examen qui vérifierait tout autant les compétences que les connaissances acquises.

La réforme du lycée ne peut occulter une réforme du baccalauréat.

C'est une question de fond. Depuis l'introduction du « socle commun, une réforme en profondeur des contenus et des pratiques pédagogiques est entreprise dans le premier cycle du second degré qui pourrait utilement être poursuivie dans le second cycle.

C'est une question de fond également car l'échec massif des étudiants en première année d'université révèle un enseignement au lycée inadapté à la poursuite d'études. Non pas que les contenus soient inappropriés ou les enseignants défaillants mais l'approche par compétences et la vérification de leur acquisition par les futurs étudiants restent des domaines encore trop peu explorés au lycée.

Des propositions

La classe de seconde doit devenir une véritable classe de détermination pour les élèves constituant un espace d'approche de nouvelles disciplines ou de premier approfondissement de certaines parmi celles déjà enseignées au collège et pour lesquelles les élèves ont un goût ou des dispositions particulières.

Ainsi, dès l'entrée en seconde, l'aide à l'orientation pour les élèves, largement reprise par le rapport Descoings, devrait également constituer un des axes forts de la réforme à entreprendre et à rapporter au contexte scolaire et social marqué par la nécessité d'une bonne formation générale – incluant l'acquisition de connaissances et de compétences –, condition d'une bonne adaptabilité aux

évolutions rapides des besoins de l'économie par l'acquisition par les Lycéens d'une capacité à une formation tout au long de la vie.

Dans ce contexte, il y a lieu :

- de conforter le rôle des Conseillers d'orientation et de développer toutes les concertations entre ce corps et les enseignants qui ne disposent pas d'une réelle formation à l'accompagnement des élèves pour les aider à choisir leur parcours de formation ;
- de s'interroger sur la distinction entre lycéennes et lycéens. Leurs orientations sont différentes. Les lycéennes sont majoritaires et réussissent mieux en particulier à l'examen, mais leur orientation est moins porteuse d'insertion professionnelle et de suites d'études, notamment scientifiques. Il convient en particulier de s'interroger sur la prédestination des filles vers des études et des rôles sociaux et d'éviter ces orientations lorsqu'elles ne sont fondées que sur des mimétismes sociaux.

L'accompagnement individualisé doit constituer un autre axe de la réforme pour garantir au plus grand nombre la maîtrise des connaissances et des compétences indispensables pour décrocher le sésame et pour être armé pour la poursuite d'études universitaires mais cet accompagnement doit revêtir des formes cohérentes que la disparité des dispositifs actuels ne permet pas d'établir, et s'organiser dans un rapport équilibré entre action pédagogique au sein de la classe et en dehors de la classe.

C'est une des conditions pour corriger les déterminismes sociaux (1) et pour faire en sorte que le destin scolaire des élèves ne soit pas - de fait - joué dès le collège et même dès la fin de l'école élémentaire. Si pour l'essentiel « les jeux sont faits » aujourd'hui au début du lycée, l'accompagnement individualisé dont la conception est à définir avec beaucoup de précautions (notamment pour ne pas alourdir le temps de travail de l'élève) peut être un des supports d'une politique éducative visant à une plus grande équité de l'école.

La modularisation constitue à nos yeux un autre axe fort de la réforme. Mais il convient de la concevoir comme une offre de formation optionnelle pour aider à l'orientation et pour compléter le bagage de compétences des élèves. Outre son objectif de culture générale et d'aide au choix de parcours de formation personnalisés (aide à la découverte par le lycéen de ses appétences, ses goûts, son potentiel... pour une orientation choisie et non subie mais aussi réversible), elle doit à partir de la classe de première, être conçue comme un apport utile pour favoriser le succès à l'examen. La prise en compte des résultats obtenus aux modules pour le baccalauréat est la condition sine qua non pour que les lycéens en intègrent toute l'importance dans leur travail scolaire.

Il faut engager une réflexion ouverte, fondée sur des constats objectifs et sans a priori de contrainte budgétaire – condition de sa crédibilité – en ce qui concerne l'impact des effectifs des classes, notamment en classe de seconde, sur la réussite scolaire.

A cet égard la division d'une classe en groupes de compétences dans certaines parties des enseignements disciplinaires peut constituer un des éléments de réponse à la problématique de l'accompagnement individualisé.

La rénovation de la voie technologique doit permettre de mieux identifier les différentes séries qui la constituent. Cette rénovation bien comprise peut constituer une excellente disposition pour aller vers une plus grande égalité entre les parcours des élèves et rendre possible une orientation réversible.

Ainsi certaines séries technologiques, trop souvent oubliées ST2S (sanitaire et social), STL (laboratoire) et STAE (agriculture et environnement) bien qu'elles soient en développement et se trouvent porteuses de renouveau pédagogique, pourraient devenir des options dans une restructuration des cursus. L'extension de leur implantation pourrait opportunément faire l'objet d'une proposition dans la perspective d'une nouvelle organisation structurelle du lycée. Sans multiplier le nombre de séries, cette extension favoriserait la perméabilité entre les séries d'une même voie autour d'un tronc commun technologique.

Un tel objectif qui se réfère aux valeurs fondatrices de notre école doit être popularisé et faire l'objet d'une large concertation pour viser un consensus.

La création d'une option scientifique générale au baccalauréat accessible à des élèves aux compétences moins spécialisées - les bacs STG constituent un bon exemple à cet égard dans le domaine économique - serait de nature à développer la culture scientifique parmi les jeunes et à pousser vers ces formations ceux d'entre eux qui sont soucieux d'acquérir des connaissances et des méthodes propres à leur ouvrir des études supérieures scientifiques.

L'amélioration de la participation des lycéens à la vie de leur établissement est un objectif à poursuivre. C'est l'une des conditions afin qu'ils s'approprient leur lycée comme lieu de vie intellectuelle au sein duquel se préparent les bases de leur avenir universitaire et professionnel, comme lieu de vie démocratique pour le présent et comme lieu d'apprentissage de la citoyenneté pour le futur proche. Il faut veiller cependant à ce que l'engagement citoyen des lycéens ne fasse pas l'objet d'une évaluation pour le baccalauréat, l'engagement relevant avant tout d'un choix individuel.

Chaque lycée est une organisation avec sa dynamique et son image, qu'il faut conforter lorsqu'elles sont positives et impérativement corriger lorsqu'elles sont dévalorisantes. Mais il faut éviter que cet objectif d'autonomie s'oppose au cadre national nécessaire à un service public qui doit placer les élèves en situation d'égalité devant l'éducation.

Dans ce but une typologie des lycées et de leur comportement pourrait être établie pour aider à définir les aides méthodologiques et les outils à apporter aux équipes de direction et aux enseignants dans l'élaboration de leurs projets d'établissements.

Concernant la structure du lycée et la liberté de choix de la voie et des options, il pourrait être également intéressant de s'interroger sur l'organisation d'un lycée en un seul cycle et sur le droit laissé aux familles et aux élèves de décider de la série du baccalauréat dans laquelle sera poursuivie leur scolarité. Certes, ces questions sont de nature à bouleverser le lycée, mais de tels changements n'amélioreraient-ils pas les performances du système éducatif, dès lors que le choix des élèves et des familles serait pleinement accompagné ? En tout état de cause dans une période d'intense réflexion et de nécessaire mutation, il n'est pas illégitime de les poser pour les mettre en débat.

La réforme du lycée doit prendre en compte dans ces objectifs la nécessité d'une pratique en éducation physique et sportive obligatoire pour tous les élèves (c'est une question de santé publique) et une véritable offre de formation sensible et artistique qui associe histoire des arts et pratique artistique dans le cadre d'enseignements accessibles à tous les lycéens.

De même, en vue d'une réelle préparation à des études universitaires, l'acquisition de compétences d'ordre méthodologique nous semble incontournable et à développer au travers d'activités pluridisciplinaires (ex : TEP).

Il faut aussi s'interroger sur les conditions d'une nécessaire simplification de l'organisation des enseignements du second cycle qui serait de nature à clarifier l'orientation des élèves.

On pourrait résumer ainsi l'objectif à atteindre :

Deux voies, six séries (3 par voie), dix-huit options (3 par série).

Dans la perspective d'une fluidité des parcours et d'une orientation réversible, l'idée d'un tronc commun pourrait être mise en œuvre tant pour la voie que pour les séries. Chacune des séries comprendrait des enseignements optionnels. Chacune des options serait organisée en modules (d'exploration, de consolidation, d'approfondissement selon le niveau d'enseignement).

Ainsi il s'agirait de concilier contrainte et liberté de choix. Pour cela, on pourrait imaginer que la classe de seconde soit une année d'exploration et de consolidation des acquis du socle commun, poursuivie en partie en 1^{ère}, classe qui commencerait à s'ouvrir sur des approfondissements. Les modules suivis par l'élève et le niveau atteint dans chacun d'eux permettraient, au-delà de l'obtention du diplôme (connaissances et compétences incontournables, qui pourraient être validées pour partie au cours du cursus et pour partie dans le cadre d'un examen terminal) de donner une coloration au parcours du lycéen, sous forme par exemple d'acquisition d'unités de formation ce qui aurait l'avantage de préparer à l'organisation des cursus en université. On pourrait envisager qu'un nombre minimal d'unités conditionnerait l'obtention du diplôme pour garantir un investissement des lycéens dans ces temps de formation.

Enfin la réforme de la formation initiale et continue des enseignants ne peut, à l'évidence, être conçue sans se référer à la réforme du lycée car la cohérence entre les deux réformes doit être impérativement recherchée.

A cet égard le SIA qui a déjà formulé des propositions ayant été communiquées à la commission Marois – Filâtre, se propose de les affiner en fonction des choix qui seront opérés pour la réforme du lycée.

Une conclusion

Le rôle tout à fait important des inspecteurs d'académie à compétence pédagogique ou administrative dans la conception et l'application de la réforme prévue apparaît comme tout à fait important. C'est pourquoi le SIA se propose de participer à tous les groupes de travail auxquels l'administration centrale voudra bien le convier dans un souci de concertation ouverte et dans la perspective d'associer nos collègues dont l'expertise et les compétences sont reconnues par les professeurs et l'ensemble de la communauté éducative le plus en amont possible du processus de réflexion et de décision.

Restant à votre disposition pour approfondir notre proposition dans les groupes de travail que vous constituerez, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Paris le 16 septembre 2009
La commission administrative du SIA

(1) Très en amont du lycée, la scolarisation des enfants des milieux sociaux défavorisés dès 2 ans et demi, et leur insertion dans de petits groupes de soutien pris en charge par des enseignants qualifiés, au cours de leur scolarité à l'école élémentaire pour corriger par exemple les troubles du langage, constitue une solution pour lutter précocement contre une des causes de l'échec scolaire. De même, si des actions de soutien scolaire sont à mettre en place il faut veiller à ce qu'elles n'alourdissent pas la journée de l'élève. Ainsi la répartition de la scolarité hebdomadaire sur au moins cinq jours, sur six serait plus efficace. De ce point de vue, la politique suivie précédemment allait à l'encontre de l'équité sociale.